

Devenez adhérent, bénévole, donateur

Quelques chiffres clés

- Plus de 1 000 accueillis par semaine
- Près de 300 bénévoles
- 46 % d'autofinancement

Adhérent : comment devenir membre de l'association

Le Foyer de Grenelle né en 1895 est l'une des premières implantations de la Mission populaire évangélique ; il est juridiquement constitué en association 1901, intitulée « Foyer de Grenelle », déclarée en Préfecture de Paris le 7 avril 1919 et additif « Centre social » le 27 janvier 1988.

Devenir adhérent contribue au rayonnement du Foyer et à sa visibilité vis-à-vis de ses partenaires et des organismes financeurs.

Être membre adhérent de l'association c'est :

- s'engager à respecter ses statuts mis à jour en 2007, qui sont tenus à votre disposition et sont sur le site internet du Foyer,
- s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 euros et participer ainsi au financement du Foyer.

Cela vous permettra de voter lors de l'assemblée générale ; pour cela, il faut être inscrit comme membre au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.

Bénévole : ça veut dire quoi ?

Depuis son origine, les bénévoles sont au cœur du projet du Foyer de Grenelle.

Être bénévole au Foyer de Grenelle, c'est :

- apporter son engagement, ses compétences et son temps, en fonction de ses choix et de ses possibilités ;
- s'investir dans une action collective d'éducation populaire, avec le souci de faire équipe (coopérer, partager, rendre compte, faire le point avec les responsables d'activités ou du Foyer) ;
- accepter les statuts et les décisions prises par les instances responsables de la vie du Foyer.

Et c'est aussi être considéré comme un acteur à part entière du Foyer.

Donateur : un soutien financier essentiel

Quel que soit son montant, votre don est précieux, il est un soutien financier autant que moral.

Notre association est reconnue d'intérêt général.

Tout don nominatif donne lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit, selon les dispositions légales, à une réduction d'impôt sur le revenu.

Les comptes du Foyer sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes soumis aux dispositions légales et aux règles de sa profession.

Adhésion et don au Foyer de Grenelle

Nom et Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Adhésion

Je demande à devenir membre de l'association
« Foyer de Grenelle – Centre social » 1901
et dans ce but :

- m'engage à respecter les statuts de l'association,
- joins le règlement de ma cotisation pour l'année en cours.

J'ai bien noté que, une fois inscrit comme membre, je disposerai du droit de vote à la prochaine assemblée générale.

Montant de l'adhésion 1901 10 euros

Don

Je verse un don soit au :

- Foyer de Grenelle-centre social 1901 euros

- Foyer évangélique Association 1905 euros

Un reçu permettant une déduction fiscale vous sera envoyé au début de l'année civile suivante.

Date

Signature

Merci de remplir, signer et retourner ce document, avec le montant de la cotisation et/ou don à l'adresse suivante : Foyer de Grenelle-Adhésions, 17 rue de l'Avre 75015 Paris

Vos versements peuvent être effectués en espèces, par chèque.